SÉANCE ordinaire

Le 11 mars 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 11 mars 2019, à 19 h, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS: Madame Louisette Langlois, maire, madame la conseillère

Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Denis Pelchat, Richard Duguay, Donald Vachon

et Gaétan Daraîche

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et

greffier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

190311.070 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé madame la conseillère Meggie Ritchie appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu en ajoutant aux affaires nouvelles les points suivants :

- Club nautique Demande d'aide financière;
- Avis de motion Modification du règlement V-215-2018;
- OUVERTURE DE LA SÉANCE & VÉRIFICATION DU QUORUM ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 et des séances extraordinaires des 11 et 14 février 2019.
- 3. CORRESPONDANCE DEMANDES AFFAIRES NOUVELLES
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Approbation des comptes à payer;
 - 4.2 Appui Démarches de la Fédération des Villages-Relais ;
 - 4.3 Adhésion annuelle Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ;
 - 4.4 Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023 ;
 - 4.5 Autorisation et appui Tournage « La vie selon Dou » ;
 - 4.6 Demande d'aide financière Programme de soutien financier pour la préparation des municipalités aux sinistres ;
 - 4.7 Recommandation de paiement CPCS Plan d'affaires et études connexes des installations portuaires;
 - 4.8 Recommandation de paiement CAUREQ Répartition incendie annuelle ;
 - 4.9 Recommandation de paiement Delisle & Delisle, s.e.n.c., Honoraires professionnels ;
 - 4.10 Recommandation de paiement Transport Émilien Leblanc Transport de neige ;
 - 4.11 Recommandation de paiement Nortrax Québec Inc. Remplacement du moteur du chargeur sur roues ;
 - 4.12 Recommandation de paiement Morency, société d'avocats,

- S.E.N.C.R.L. Honoraires professionnels;
- 4.13 Recommandation de paiement Travaux effectués au Centre sportif Clément-Tremblay Règlement numéro V-214-2018;
- 4.14 Appui Demande à l'ADISQ de créer un trophée « madame Bolduc » ;
- 4.15 Octroi de contrat Activa environnement Demande de CA pour la voie de contournement du chemin Pellegrin ;
- 4.16 Signataires Demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation ;
- 4.17 Embauche Monsieur Robert Laplante Journalier en horticulture Personne salariée régulière saisonnière;
- 4.18 Modification du statut d'employés syndiqués réguliers de la Ville de Chandler:
- 4.19 Octroi de contrat TETRA TECH QI INC Plans et devis rue Mc Grath :
- 4.20 Adoption Règlement numéro 2017-DEROG-001-01 amendant le règlement relatif aux dérogations mineures numéro 2017-DEROG-001 de la Ville de Chandler ;
- 4.21 Adoption Règlement numéro V-219-2019 visant l'établissement de normes relatives à la numérotation d'immeubles sur tout le territoire de la Ville de Chandler;
- 4.22 Adoption Règlement numéro V-220-2019 concernant la réalisation de travaux prévus dans le cadre de la programmation de la taxe d'accise sur l'essence et autorisant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 235 000 \$ à ces fins ;
- 4.23 Adoption Règlement numéro V-221-2019 majorant le règlement d'emprunt numéro V-202-2017 décrétant la construction d'un garage municipal et un abri à sel;
- 4.24 Nomination d'un maire suppléant et modification de la résolution numéro 180709.51 ;
- 4.25 Signataires Protocole d'entente Championnat simple lettre 2019 ;
- 4.26 Signataires Protocole d'entente Tournoi de hockey loisirs adultes 2019 :
- 4.27 Signataires Renouvellement des protocoles d'ententes pour la location de salles Organismes communautaires ;
- 4.28 Signataires Protocole d'entente concernant la location de locaux Fabrique de Newport ;
- 4.29 Signataires Projet site de radio communication Électronique Mercier Ltée :
- 4.30 Approbation Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées ;
- 4.31 Mission chrétienne interculturelle Canada Claude de préférence d'achat :
- 5. PROPOS DU MAIRE
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
 - 6.1 Période de questions de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190311.071 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 et des séances extraordinaires des 11 et 14 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190311.072 **DEMANDE(S)**

Pour donner suite à la demande d'aide financière déposée à la Ville de Chandler, il est unanimement résolu que ce conseil accorde les montants suivants:

Appui financier – Finale régionale de Secondaire en spectacle – secteur Sud ;	250 \$
Don – Centre de prévention du suicide et d'intervention	150 \$
de crise du Bas St-Laurent ;	
Commandite – Festival des beaux sables de Newport	290 \$
2019 ;	
Aide financière – Ressources d'aide aux personnes	175 \$
handicapées Bas-St-Laurent / Gaspésie / Les Îles ;	
Soutien financier – Participation de Madame Linda	350 \$
Molloy à ARTEXPO ;	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190311.073 CLUB NAUTIQUE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT

la demande d'aide financière déposée par le Club nautique de Chandler, datée du 6 mars 2019, par laquelle l'organisme sollicite la Ville pour une somme de 10 000 \$ afin de permettre l'embauche de deux (2) employés œuvrant au drainage de la Marina;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraîche, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu d'autoriser le versement d'un montant de 10 000 \$ au Club nautique de Chandler, cette somme devant servir à l'embauche de deux (2) employés pour le dragage de la Marina de Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190311.074 <u>AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT V-215-2018</u>

Monsieur le conseiller Richard Duguay donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil, il y aura présentation d'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement V-215-2018 décrétant l'acquisition de véhicules et équipements pour la Ville de Chandler.

Le projet de règlement est déposé pour étude et sera dispensé de lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190311.075 APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu, d'approuver les comptes à payer représentant pour le journal des achats du mois de décembre 2018 un montant de 33 907.58 \$, et d'approuver les comptes à payer du mois février 2019 représentant de pour le journal des achats un montant de 95 564.70 \$ et de 533 975.53 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190311.076 <u>APPUI – DÉMARCHES DE LA FÉDÉRATION DES VILLAGES-</u> <u>RELAIS</u>

CONSIDÉRANT que le Programme Village-relais a été lancé en

2006 et qu'il compte 41 municipalités

accréditées à ce jour;

CONSIDÉRANT que le Programme vise deux grands objectifs

qui sont de contrer les effets de la fatigue au volant en offrant des lieux d'arrêt sécuritaire et de contribuer au développement local des

municipalités accréditées;

CONSIDÉRANT que le Programme s'inscrit parfaitement dans la

Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 et de son ministère des Affaires

municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT que l'entente qui lie les municipalités

accréditées et le ministère des Transports est composée d'engagements des deux parties et que la mise en œuvre et la réussite de ce Programme ne peuvent se faire sans la participation pleine et entière des Villages-relais avec leurs commerçants et celle du Ministre des

Transports;

CONSIDÉRANT que les Villages-Relais se sont dotés d'une

Fédération pour les représenter auprès des

différents partenaires gouvernementaux;

CONSIDÉRANT que le Programme Villages-relais génère des

économies substantielles au ministère des Transports en termes d'immobilisation et d'exploitation par rapport aux autres éléments

formant les parcs routiers;

CONSIDÉRANT la nécessité de promouvoir le Programme

Village-relais pour être mieux connu du grand public et ainsi en assurer pleinement son rôle;

public et allisi en assurer plemement son role,

CONSIDÉRANT qu'au cours des 10 dernières années, le réseau

a bénéficié de seulement 3 grandes campagnes

de promotion, soit de 2012 à 2014;

CONSIDÉRANT les différences significatives qui existent entre les municipalités accréditées, tant au niveau de

la population (de 270 à 10 000 de population), qu'au niveau des moyens dont elles disposent pour honorer leur engagement de Village-relais et qu'elles doivent respecter une charte qualité

en offrant plusieurs services de base l'année durant:

uurani,

CONSIDÉRANT

que toutes les municipalités investissent et réalisent chaque année des travaux d'amélioration des aménagements afin de rendre les lieux publics plus accessibles et sécuritaires;

CONSIDÉRANT

que par leur engagement pour la sécurité routière, les Villages-relais seraient en droit de s'attendre à une meilleure reconnaissance passant par le biais de programmes gouvernementaux ayant pour objectif de les assister au maintien de leur rôle qui offre davantage de services qu'un parc routier.

POUR **CES** il MOTIFS. est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que le conseil de la Ville de Chandler demande au député monsieur Sylvain Roy de la circonscription de Bonaventure et au Ministre des Transports, monsieur François Bonnardel, de soutenir les Villages-Relais et leurs préoccupations préalablement mentionnées qui sont notamment d'obtenir une campagne de promotion d'envergure pour mieux faire connaitre les services du réseau et l'obtention d'un soutien du ministère des Transports et des ministères partenaires, Tourisme et Affaires municipales et de l'Habitation pour la réalisation de projets permettant aux Villages-relais de jouer pleinement leur rôle en matière de lieu d'arrêt sécuritaire pour les usagers de la route.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190311.077 <u>ADHESION ANNUELLE – UNITE REGIONALE LOISIR ET SPORT</u> <u>GASPESIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu :

QUE la Ville de Chandler adhère à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-îles-de-la-Madeleine et qu'elle engage une somme de 452 \$ représentant le coût de la cotisation annuelle.

QU'elle délègue les personnes suivantes pour la représenter à l'assemblée générale de l'Unité régionale loisir et sport, monsieur Glenn Clément et madame Louise Meunier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190311.078 MODALITÉS DE L'ENTENTE CANADA-QUEBEC RELATIVE AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR L'HORIZON 2019-2023

ATTENDU que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels

de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

- ATTENDU que l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;
- ATTENDU que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;
- ATTENDU que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;
- ATTENDU que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;
- ATTENDU que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;
- ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;
- ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;
- ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux «en régie», c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;
- ATTENDU que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;
- ATTENDU que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;
- ATTENDU que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu :

D'APPUYER la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, Mme Andrée Laforest, au député ou à la députée fédéral(e) de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, Mme Vicky-May Hamm, pour appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190311.079 <u>AUTORISATION ET APPUI – TOURNAGE « LA VIE SELON</u> DOU »

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil appui le projet et autorise le tournage du film « La vie selon Dou » dans le secteur du Chenal, durant l'été d'ici trois ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190311.080 <u>DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER POUR LA PRÉPARATION DES MUNICIPALITÉS AUX SINISTRES</u>

ATTENDU que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU que la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraîche et unanimement résolu :

Que la Ville de Chandler présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 40 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les autres municipalités de la MRC du Rocher-Percé pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190311.081 <u>RECOMMANDATION DE PAIEMENT – CPCS – PLAN D'AFFAIRES ET ÉTUDES CONNEXES DES INSTALLATIONS PORTUAIRES</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce conseil recommande le paiement de la facture numéro 18459-2 de la firme CPCS, au montant de 33 115.91 \$, toutes taxes comprises, pour la réalisation d'un plan d'affaires et d'études connexes des installations portuaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190311.082 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – CAUREQ – RÉPARTITION INCENDIE ANNUELLE

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que ce conseil approuve le paiement de la facture numéro 1138 du CAUREQ, au montant total de 3 339 \$, pour la répartition incendie annuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190311.083 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DELISLE & DELISLE,

S.E.N.C., HONORAIRES PROFESSIONNELS

Il est proposé par monsieur de le conseiller Gaétan Daraîche, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que ce conseil approuve le paiement de la facture 10-01-10 de la firme Delisle & Delisle s.e.n.c. pour des services professionnels rendus et déboursés encourus au 15 juin 2018 dans des dossiers d'affaires générales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190311.084 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - TRANSPORT ÉMILIEN LEBLANC - TRANSPORT DE NEIGE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraîche, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce conseil approuve le paiement de la facture numéro 000570 de Transport Émilien Leblanc au montant total de 11 410.81 \$, toutes taxes comprises, pour le transport de neige.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190311.085 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - NORTRAX QUEBEC INC. - REMPLACEMENT DU MOTEUR DU CHARGEUR SUR ROUES

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraîche et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 1132493 de Nortrax Québec Inc., au montant total de 26 971.14 \$, toutes taxes comprises, pour le remplacement du moteur du chargeur sur roues John Deere, modèle 624K.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190311.086 <u>RECOMMANDATION DE PAIEMENT – MORENCY, SOCIÉTÉ</u> D'AVOCATS, S.E.N.C.R.L. – HONORAIRES PROFESSIONNELS

Il est proposé par monsieur le conseiller Donald Vachon, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraîche et unanimement résolu que ce conseil approuve le paiement de la facture numéro 0000170199 de Morency société d'avocats, s.e.n.c.r.l., au montant total de 783.30 \$, toutes taxes incluses et de la facture numéro 0000170200, au montant total de 64.67 \$, toutes taxes incluses, pour des honoraires professionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190311.087 <u>RECOMMANDATION DE PAIEMENT - TRAVAUX EFFECTUÉS AU CENTRE SPORTIF CLÉMENT-TREMBLAY – RÈGLEMENT NUMÉRO V-214-2018</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil approuve le paiement des factures énumérées ci-dessous dans le cadre des travaux de réfection au Centre sportif

Clément-Tremblay

ENTREPRISE	No de Facture	Montant (TTC)
Énergies Sonic Inc.	34368895	574.87 \$
Céramique de choix Inc.	100021	558.90 \$
Huard Électrique Inc.	10212	1089.04 \$
Huard Électrique Inc.	10214	663.06 \$
Huard Électrique Inc.	10216	97.73 \$
Huard Électrique Inc.	10217	461.42 \$
Huard Électrique Inc.	10218	488.65 \$
Huard Électrique Inc.	10219	273.29 \$
Huard Électrique Inc.	10220	1119.60 \$
Huard Électrique Inc.	10223	115.77 \$
Huard Électrique Inc.	10227	59.68 \$
Laboratoire MAG Québec	52207	2161.53 \$
Énergies Sonic Inc.	34398158	655.31 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190311.088 <u>APPUI - DEMANDE À L'ADISQ DE CRÉER UN TROPHÉE</u> « MADAME BOLDUC »

CONSIDÉRANT que patrimoine Gaspésie est un organisme sans

but lucratif ayant comme mission de protéger et de valoriser le patrimoine bâti, paysager et

humain de sa région;

CONSIDÉRANT qu'il y a bientôt 90 ans, soit le 6 décembre 2019,

Mary Travers enregistrait sur disque la chanson « La cuisinière », qui fera d'elle la première auteure-compositrice-interprète québécoise et l'inscrira dans l'histoire comme la pionnière de la

chanson au Québec;

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion de cet anniversaire, le

Patrimoine Gaspésie invite l'ADISQ à rendre un hommage à Mary Travers, en créant un trophée «Madame Bolduc» qui serait remis, chaque année, à une nouvelle venue comme auteure-

compositrice-interprète.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraîche, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que ce conseil appui la demande déposée par patrimoine Gaspésie à l'ADISQ de rendre hommage à madame Bolduc en créant un trophée à sa mémoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190311.089 OCTROI DE CONTRAT - ACTIVA ENVIRONNEMENT - DEMANDE DE CA POUR LA VOIE DE CONTOURNEMENT DU CHEMIN PELLEGRIN

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation effectué par le

service Urbanisme & Environnement concernant la préparation et le dépôt de la demande d'autorisation pour la construction d'une voie de contournement pour les camions en provenance du Chemin Pellegrin;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions ci-dessous mentionné:

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce conseil octroi le contrat à Activa Environnement pour formuler une demande de CA pour la voie de contournement du chemin de Pellegrin.

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
	(taxes non
	comprises)
Activa Environnement	9 895 \$
Tétra Thech Inc	24 900 \$
Englobe	28 800 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190311.090 SIGNATAIRES - DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

Il est proposé par monsieur le conseiller Donald Vachon, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraîche et unanimement résolu que ce conseil autorise monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Chandler toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190311.091 <u>EMBAUCHE – MONSIEUR ROBERT LAPLANTE – JOURNALIER EN HORTICULTURE – PERSONNE SALARIÉE RÉGULIÈRE SAISONNIÈRE</u>

CONSIDÉRANT la résolution numéro 180507.160 confirmant

l'embauche de monsieur Robert Laplante à titre

de journalier saisonnier en horticulture;

CONSIDÉRANT que monsieur Robert Laplante a complété la

période d'essai de mille quarante (1 040) heures effectivement travaillées prévue à l'article 2.12 de la convention collective des employés

municipaux de la Ville de Chandler (CSN);

CONSIDÉRANT l'évaluation positive du directeur administratif;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil recommande que la ville de Chandler embauche monsieur Robert Laplante à titre de journalier en horticulture, personne salariée régulière saisonnière (article 2.18 de la convention collective des employés municipaux de la Ville de Chandler (CSN)).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190311.092 MODIFICATION DU STATUT D'EMPLOYÉS SYNDIQUES RÉGULIERS DE LA VILLE DE CHANDLER

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraîche et unanimement résolu que ce conseil autorise de régulariser le statut d'emploi des salariés tel que décrit ci-dessous :

Nom du salarié	Statut du salarié	Poste
Antoine Dumais-Roy	Régulier à temps complet	Opérateur ass. des eaux
Charles Lagacé	Régulier à temps complet	Chauffeur / journalier
Simon Beauchamp	Régulier à temps complet	Mécanicien
Jean-Pierre Martin	Régulier à temps complet	Préposé aux loisirs
		40 sem. / hiver
		Journalier
		12 sem. / été
Léopold Giroux	Régulier à temps complet	Préposé aux loisirs
		40 sem. / hiver
		Journalier
		12 sem. / été

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190311.093 OCTROI DE CONTRAT - TETRA TECH QI INC - PLANS ET **DEVIS RUE MC GRATH**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que ce conseil octroie le contrat à TETRA TECHQI INC pour réaliser les plans et devis de la rue Mc Grath pour un montant estimé à 16 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190311.094 <u>ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-DEROG-001-01</u> <u>AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX DÉROGATIONS</u> MINEURES NUMÉRO 2017-DEROG-001 DE LA VILLE DE **CHANDLER**

CONSIDÉRANT que le conseil peut, en vertu de la Loi sur

> l'aménagement et l'urbanisme, adopter des règlements d'urbanisme et les modifier suivant

les dispositions de la Loi;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 2017-DEROG-001 est

entré en vigueur le 25 avril 2018;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'adopter des modifications

à sa réglementation d'urbanisme pour une

meilleure administration de celle-ci;

CONSIDÉRANT la résolution 190204.040 ayant pour objet la

modification de certaines dispositions du règlement relatif aux dérogations mineures;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, à la séance

ordinaire du 4 février 2019, le projet de

règlement numéro 2017-DEROG-001-01;

CONSIDÉRANT que la population a été informée du projet de

règlement et qu'elle a eu l'opportunité de s'exprimer lors de l'assemblée publique de

consultation tenue le 11 mars 2019;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce conseil adopte, par la présente, le document intitulé « Règlement numéro 2017-DEROG-001-01 amendant le règlement relatif aux dérogations mineures numéro 2017-DEROG-001 de la Ville de Chandler ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190311.095 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V-219-2019 VISANT L'ÉTABLISSEMENT DE NORMES RELATIVES À LA NUMÉROTATION D'IMMEUBLES SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CHANDLER

ATTENDU qu'il devient nécessaire d'appliquer une politique de numérotation civique uniforme et ordonnée pour le territoire de la ville de Chandler;

ATTENDU que la ville de Chandler désire procéder à la numérotation d'immeubles et la nomination de noms de rues afin de corriger certains illogismes ;

ATTENDU que ces corrections sont primordiales pour des raisons de sécurité publique ;

ATTENDU que les services d'urgence (SQ-Incendie-Ambulance-Voirie) recommandent à la municipalité de procéder à une nouvelle réglementation concernant la numérotation d'immeubles situés sur son territoire :

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 4 février 2019 février 2019 par le conseiller Richard Duguay;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que ce conseil autorise que

le règlement numéro V-219-2019 Règlement visant l'établissement de normes relatives à la numérotation d'immeubles sur tout le territoire de la Ville de Chandler soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190311.096 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V-220-2019 CONCERNANT
LA RÉALISATION DE TRAVAUX PRÉVUS DANS LE CADRE DE
LA PROGRAMMATION DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE
ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT
N'EXCÉDANT PAS 2 235 000 \$ À CES FINS

CONSIDÉRANT qu'en ver

qu'en vertu du règlement numéro V-193-2016 adopté le 31 août 2016 et approuvé par le ministre le 27 janvier 2017, le conseil a décrété la réalisation de travaux prévus dans le cadre de la programmation de la taxe d'accise sur l'essence et un emprunt de 539 700 \$ à cette fin :

CONSIDÉRANT que lors de l'adoption dudit règlement, les coûts

de réalisation étaient basés sur une

programmation partielle;

CONSIDÉRANT qu'une programmation complète pour des

travaux totalisant 2 233 512 \$ a été déposée

auprès du MAMH;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été

donné lors de la séance ordinaire du 4 février 2019, en même temps que le projet de

règlement fut déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro V-220-2019 concernant la réalisation de travaux prévus dans le cadre de la programmation de la taxe d'accise sur l'essence et autorisant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 235 000 \$ à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190311.097 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V-221-2019 MAJORANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO V-202-2017 DÉCRÉTANT LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL ET UN ABRI À SEL

CONSIDÉRANT

qu'en vertu du règlement numéro V-202-2017 adopté le 4 décembre 2017 et approuvé par le ministre le 21 février 2018, le Conseil a décrété la construction d'un garage municipal et d'un abri à sel et un emprunt de 1 610 000 \$ à cette fin :

CONSIDÉRANT que lors de l'adoption dudit règlement, les coûts

de réalisation étaient basés sur un projet

préliminaire ;

CONSIDÉRANT que le projet initial a fait l'objet de modifications

importantes pour tenir compte des besoins réels

de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la municipalité recevra une aide financière

correspondant à 70 % du coût maximal admissible du projet selon les modalités prévues au programme Réfection et construction des

infrastructures municipales (RÉCIM);

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été

donné lors de la séance ordinaire du 4 février 2019, en même temps que le projet de

règlement fut déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon unanimement résolu de modifier le règlement d'emprunt numéro V-202-2017 en adoptant le règlement numéro V-221-2019 décrétant la construction d'un garage municipal et un abri à sel et un emprunt n'excédant pas 5 000 000 \$ à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190311.098 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT ET MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 180709.251

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon unanimement résolu par ce conseil de nommer à titre de maire suppléant Bruno-Pierre Godbout pour la période du 10 mars 2019 au 9 novembre 2019.

Il est également résolu de modifier la période du mandat de maire suppléant indiquée sur la résolution numéro 180709.251 pour la période du 14 juillet 2018 au 9 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190311.099 <u>SIGNATAIRES - PROTOCOLE D'ENTENTE - CHAMPIONNAT SIMPLE LETTRE 2019</u>

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout unanimement résolu que ce conseil autorise madame Louisette Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la ville le protocole d'entente pour la tenue du championnat simple lettre qui se tiendra du 14 au 19 mars 2019.

ADOPTÉE À 'UNANIMITÉ

190311.100 SIGNATAIRES - PROTOCOLE D'ENTENTE - TOURNOI DE

HOCKEY LOISIRS ADULTES 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat unanimement résolu que ce conseil autorise madame Louisette Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la ville le protocole d'entente pour la tenue du Tournoi loisirs-adultes qui se tiendra du 20 au 24 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190311.101 SIGNATAIRES - RENOUVELLEMENT DES PROTOCOLES D'ENTENTES POUR LA LOCATION DE SALLES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraîche unanimement résolu que ce conseil autorise, madame Louisette Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la ville les protocoles d'entente à intervenir pour la location de salles aux organismes suivants :

- Club des 50 ans et plus de Pabos Mills
- Conseil des Chevaliers de Colomb de Newport Pabos Mills
- Club Philatélique et Numismatique;
- Fabrique St-François d'assise de Pabos Mills

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190311.102 <u>SIGNATAIRES - PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT LA</u> LOCATION DE LOCAUX - FABRIQUE DE NEWPORT

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat unanimement résolu que ce conseil autorise, madame Louisette Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Chandler le protocole d'entente à intervenir avec la Fabrique de Newport concernant la location de locaux pour une période s'étendant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020, au tarif de 3 800 \$ / année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190311.103 <u>SIGNATAIRES – PROJET SITE DE RADIO COMMUNICATION –</u> <u>ÉLECTRONIQUE MERCIER LTÉE</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie unanimement résolu que ce conseil autorise madame Louisette Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la ville l'acte pour l'établissement des servitudes de passage et d'entretien sur le lot 5 583 604, du cadastre du Québec, en vue d'y ériger, y exploiter et y entretenir des antennes émettrices-réceptrices pour des fins de télécommunications et de diffusion par Électronique Mercier Ltée.

190311.104 <u>APPROBATION – PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraîche unanimement résolu que ce conseil a pris connaissance du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites et des chaussées, préparé par Tetra Tech QI inc., en date du 6 février 2019, et qu'il l'accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190311.105 MISSION CHRÉTIENNE INTERCULTURELLE CANADA – CLAUSE DE PRÉFÉRENCE D'ACHAT

ATTENDU que par la résolution numéro 121105.344, la

Ville de Chandler vendait à Mission chrétienne interculturelle Canada deux parcelles de terrain connues et désignées comme étant les lots 3-9-1 et 3-10 Partie, Rang du Chemin neuf, canton

de Newport ;

ATTENDU que suite à la rénovation cadastrale, lesdits lots

forment aujourd'hui le lot rénové 5 749 274;

ATTENDU que lors de la vente de ces lots, une clause de

préférence d'achat en faveur de la Ville avait

été prévue au contrat de vente notarié;

ATTENDU que Mission chrétienne interculturelle Canada

informe la Ville qu'elle procédera à la vente de l'immeuble en question et souhaite connaitre la position de la Ville en regard de la clause de

préférence d'achat;

CONSIDÉRANT que le lot rénové 5 749 274 est un lot enclavé

qui ne présente aucun intérêt pour la

municipalité;

POUR CES MOTIFS, II est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que la Ville de Chandler avise Mission chrétienne interculturelle Canada qu'elle ne souhaite pas faire l'acquisition du lot rénové 5 749 274 et qu'elle n'exercera pas la clause de préférence d'achat telle que stipulé à l'acte notarié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190311.106 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Denis Pelchat propose la levée de

l'assemblée à 20h15.	
VILLE DE CHANDLER	
Louisette Langlois Maire	Roch Giroux Directeur général et greffier